



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 mai 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 mai 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à compter de la question n° 15), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT (à compter de la question n° 15), Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 24), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 22), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT (à compter de la question n° 11), M. Gérard VAN HELLE (à compter de la question n° 22), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (à compter de la question n° 13), M. Laurent CROIZIER, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

M. Eric ALAUZET, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Gueric CHALNOT, Mme Solange JOLY, M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'à la question n° 23 incluse), M. Dominique SCHAUSS (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine THIEBAUT (jusqu'à la question n° 10 incluse), M. Gérard VAN HELLE (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à Mme Françoise PRESSE, M. Gueric CHALNOT à Mme Danielle DARD, M. Michel LOYAT à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 14 incluse), Mme Rosa REBRAB à M. Yves-Michel DAHOUI, M. Dominique SCHAUSS à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 21 incluse), Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 12 incluse), Mme Marie-Laure DALPHIN à Mme Christine WERTHE, M. Jacques GROSPERRIN à M. Pascal BONNET, M. Michel OMOURI à M. Ludovic FAGAUT.

OBJET : 40 - Acquisition de fourniture d'habillement général et articles chaussants - Groupement de commandes et signature des marchés

Acquisition de fourniture d'habillement général et articles chaussants

Groupement de commandes et signature des marchés

Rapporteur : Mme l'Adjointe THIEBAUT

1 - Contexte et enjeux

La Ville de Besançon, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), l'Institut Supérieur des Beaux-Arts souhaitent, dans le cadre du groupement permanent, engager une procédure de passation des marchés publics pour l'acquisition de fourniture d'habillement général et articles chaussants.

Cette formule doit permettre de réaliser des économies d'échelle. La Ville de Besançon est désignée coordonnateur du groupement avec la mission de désigner les titulaires, de signer et de notifier les marchés au nom de l'ensemble des membres du groupement. Le coordonnateur du groupement réalisera cette mission à titre gracieux.

La durée du marché est d'un an, reconductible deux fois.

2 - Procédure

Ce marché a pour objet l'acquisition et la livraison de fourniture d'habillement général et articles chaussants pour les différents services des membres du groupement. Il concerne l'acquisition d'habillement pour les agents des structures membres du groupement (blouses, vêtements de travail, chaussures de sécurité, uniforme de police municipale...).

Le montant annuel estimé de commande pour ce marché est de l'ordre de 150 000 € TTC réparti en 14 lots ; par conséquent la procédure utilisée sera celle de l'appel d'offres ouvert de l'article 66 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics :

LOT	DESIGNATION	Estimation du montant € TTC annuel
1	BLOUSES - TUNIQUES - PANTALONS - POUR FEMMES	13 300
2	TEE SHIRT - POLOS - SWEAT - BLOUSON POLAIRE - PANTACOURTS	15 300
3	TENUES CUISINIERS ET CUISINIERES - COULEUR BLANC PASSEPOILE BORDEAUX	2 700
4	VETEMENTS DE TRAVAIL VERT-JAUNE - TISSU MAJORITAIRE COTON - ET VETEMENTS DE TRAVAIL EN20471 CLASSE II ET CLASSE III	16 600
5	VETEMENTS DE TRAVAIL 100 % COTON - COULEUR BLEU - BLANC	3 900
6	VETEMENTS DE TRAVAIL BLEU - TISSU MAJORITAIRE COTON	1 500
7	VETEMENTS DE TRAVAIL GRIS - MAJORITAIRE COTON	1 900
8	TEE SHIRT JAUNE OU ORANGE FLUO - EN20471	5 600
9	PARKA FOURREE DE SIGNALISATION ET VESTE DOUBLEE POLAIRE EN20471	7 800
10	PARKA - BLOUSON CONTRE FROID ET INTEMPERIE- COULEUR BLEU	1 100
11	CHAUSSURES DE SECURITE ET DE TRAVAIL	43 800
12	TENUES : VESTE PANTALON JUPE PULL	6 900
13	TENUES POLICE MUNICIPALE	22 500
14	BRODERIE ET FLOCAGE SUR ARTICLES TEXTILES	6 000

Conformément à l'article 78 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il est proposé de conclure un accord-cadre à bons de commande, sans montant minimum et sans montant maximum, permettant ainsi une souplesse d'utilisation dans le cadre de la mise en place des crédits annuels et pour répondre à des situations imprévues.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à lancer la procédure de passation des marchés publics et à signer les marchés correspondants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5 (1 abstention), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions), décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 52

Contre : 0

Abstentions : 2

Préfecture du Doubs

Reçu le : 23 MAI 2017



Contrôle de légalité